Envoyé en préfecture le 13/07/2026 | 220
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260708-21_05_2026_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 02 juillet 2026

Délibération du conseil municipal de la séance du 08 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Erwann LARUPT, Maire**.

Présents : LARUPT Erwann, LECORGNE Nicole, BARBIER-CUEIL Guillaume, GOUEZIN Alain, CAULI Emmanuelle, GOULARD Christian, FALIGOT Jean-François, YOUNSI Fanny, TARDIEU Thierry, DODIER Yves, LE GLATIN Dominique, DENIS Alain, MONIE Lydie, MACE Daniel, BERTHELOT Yvon, AVRIL Michel, GUILLEMY Sylvie, LAMIDON Nathalie, FRANCILLETTE Frédérick, TREMEL-GEFFROY Sophie, BALANANT Jean-Claude, USALA-NOGUERE Sophie, BERTRAND Gilbert, BELLEIN-GALLO Dominique.

Absents et représentés : MACHET Bernadette (pouvoir à LECORGNE Nicole), DARCHE Patrice (pouvoir à GOUEZIN Alain), GAILLARD Catherine (pouvoir à BERTHELOT Yvon), PASQUIER-PANSART Aurélie (pouvoir à BARBIER-CUEIL Guillaume), BECAVIN Elise (pouvoir à TARDIEU Thierry), REMY Colette (pouvoir à AVRIL Michel), SUPERCHI-GAILLARD Luc (pouvoir à Erwann LARUPT).

Absents : FOURNIER Richard, QUERRE Sophie.

Secrétaire de séance : GOUEZIN Alain

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**24**
Nombre de votants :	**31**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 21-05-2026-CM : Cession de parcelles communales situées aux Bernains au profit du Conservatoire du Littoral

Le Conservatoire du Littoral est un établissement public français chargé de mener une politique foncière ayant pour objets la sauvegarde du littoral, le respect des équilibres écologiques et la préservation des sites naturels ainsi que celle des biens culturels qui s'y rapportent. Le Conservatoire est propriétaire de plusieurs parcelles situées aux Bernains et a sollicité la commune pour acquérir plusieurs parcelles communales situées dans son périmètre d'intervention.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2241-1 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 3221-1, ainsi que les articles L. 3112-1 et suivants ;

Vu la délibération n°10-02-2021 en date du 24 mars 2021 portant périmètre du Conservatoire du Littoral sur la commune de Binic-Etables sur mer ;

Vu l'offre d'acquisition du Conservatoire du Littoral des parcelles 007 AN n°21, 22, 23, 24, 161, 293, 308, 310, 313, 315, 317, 319, 32, 33, 38, 39, 50, 70 d'une surface totale de 4,3780 hectares au prix total de 17 392,50 € ;

Vu la lettre valant avis de France Domaine du 1er juillet 2026,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 25/06/2026 ;

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260708-21_05_2026_CM-DE

Le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE la cession au Conservatoire du Littoral des parcelles 007 AN n°21, 22, 23, 24, 161, 293, 308, 310, 313, 315, 317, 319, 32, 33, 38, 39, 50, 70 d'une surface totale de 4,3780 hectares au prix total de 17 392,50 € ;

MET à la charge du Conservatoire du Littoral les frais d'acte ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier.

PJ-22.1 Délibération n°10-02-2021

PJ-22.2 Promesse de vente

PJ-22.3 Lettre valant avis du domaine

Le Maire
Erwann LARUPT

